

## Bail commercial obligation à la charge du

ocataire	ou pas?		

Par Lea332021, le 02/07/2023 à 02:10

Bonjour.

Dans le cadre d un bail commercial j aimerai savoir qui doit prendre à sa charge des travaux dues à I humidité parce que là locataire n a jamais aéré et en plus n a jamais informé le bailleur de ce problème.

Merci d avance

Léa

Par Visiteur, le 02/07/2023 à 07:29

Bonjour,

Il faut se référer au bail.

A priori ce type de travaux incombe au locataire (cf 605 et 606 du code civil)

Par Pierrepauljean, le 02/07/2023 à 08:15

bonjour

l'entretien courant est à la charge du locataire

est ce le locataire qui demande au propriétaire une remise en état ou des réparations?

quelqu'un a t il vériié que cette humdité n' a pas pour origine un dégat des eaux ?